

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 21 mai 2016

L'an deux mille seize et le vingt et un mai à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de MEAILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la Présidence de Madame PONS-BERTAINA Viviane, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs les conseillers municipaux en exercice, sauf DESIR Jean, absent.

Monsieur EYFFRED Guy a été élu secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

1/ 1^{ère} délibération : schéma départemental de coopération intercommunale – Pôle Verdon.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à la réunion de la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) en date du 21 mars 2016, Monsieur le Préfet a arrêté le projet de périmètre de la Communauté de Communes – Pôle Verdon - réunissant les Communautés de Communes du Haut-Verdon, Terres de Lumière, du Moyen Verdon, du Pays d'Entrevaux et du Teillon (arrêté préfectoral n° 2016-112-003).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le périmètre proposé par Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence.

Approuvé à l'unanimité.

2/ 2^{ème} délibération : FRAT 2016 – espace tourisme, activités, loisirs et détente.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune de Méailles est propriétaire des terrains situés à l'arrière de la Mairie sur lesquels sont implantés sommairement un espace de pique-nique et de jeux de ballons. La Commune souhaite aménager ces terrains afin d'améliorer la qualité de vie des habitants, des jeunes et des adolescents ainsi que l'accueil des visiteurs.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à **125 198 € HT plus 10 % pour divers et imprévus soit 137 717 € HT.**

Le plan de financement est le suivant :

| | |
|---------------------------------|---------------------|
| Montant de l'opération : | 137 717 € HT |
| Aide du Conseil Régional | |
| Dans le cadre du FRAT 30 % : | 41 315 € |
| Autofinancement : | 96 402 € |

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le projet et son financement, sollicite le Conseil Régional dans le cadre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire pour obtenir une subvention au taux le plus élevé possible et autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Approuvé à l'unanimité.

3/ 3^{ème} délibération : cession EYFFRED/Commune.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, hors la présence de Mr EYFFRED Guy, lequel, directement concerné, était sorti, la nécessité d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée D 347 appartenant à Monsieur EYFFRED Guy afin d'élargir la RD 210 dans le village. Elle informe le Conseil Municipal qu'elle a contacté Mr EYFFRED et que ce dernier entend céder 25 m² de la parcelle D 347 à la Commune.

En échange, la Commune s'engage à construire le mur de séparation sur une longueur de 38 m et de 1.20 m de haut.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- approuve la cession par Mr EYFFRED Guy à la Commune d'une partie de sa parcelle cadastrée D 374 (25 m²),
- approuve la construction du mur de séparation par la Commune,
- charge Géotech Conseil de St Laurent du Var de délimiter les parcelles,
- Charge le cabinet TPF Ingénierie à Digne de la rédaction des actes et de la publication aux Hypothèques,
- Autorise Madame le Maire à régler à Géotech Conseil les frais d'arpentage,
- Autorise Madame le Maire à régler à TPF Ingénierie tous les frais de rédaction et de publication
- Désigne Mr Jean José GONZALEZ, 2^{ème} Adjoint, pour procéder à l'échange et à signer tous les actes à intervenir,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.
- dit que les crédits sont prévus au budget de la Commune.

Approuvé à l'unanimité des présents (9 pour/0 contre/0 abstention/ Guy EYFFRED, étant sorti, n'a pas pris part au vote).

4/ 4^{ème} délibération : FRAT 2016 - aménagement et sécurisation RD 210 dans le village.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune de Méailles souhaite poursuivre ses objectifs d'amélioration des abords de la RD 210 dans la traversée du village.

Cette opération nécessite la construction d'un mur de 38 m de long sur 1.20 m de hauteur.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à **17 210 € HT.**

Le plan de financement est le suivant :

| | |
|---------------------------------|--------------------|
| Montant de l'opération : | 17 210 € HT |
| Aide du Conseil Régional | |
| Dans le cadre du FRAT 70 % : | 12 047 € |
| Autofinancement 30 % : | 5 163 € |

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le projet et son financement, sollicite le Conseil Régional dans le cadre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire pour obtenir une subvention au taux le plus élevé possible et autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Approuvé à l'unanimité.

5/ 5^{ème} délibération : vote de crédits supplémentaires – budget général de la Commune.

Madame le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| INVESTISSEMENT : | | RECETTES | DÉPENSES |
|-------------------------|--------------------------------------|-----------------|-----------------|
| 2188 - 000 | Autres immobilisations corporelles | | 1740.00 |
| 231 - 000 | Immobilisations corporelles en cours | | -1740.00 |
| TOTAL : | | 0.00 | 0.00 |

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Approuvé à l'unanimité.

6/ 6^{ème} délibération : marché hangar – avenant 1 du lot 1.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du marché « construction du hangar communal », lot n° 1 – Gros Œuvre – Maçonnerie – VRD, il est nécessaire de réaliser une porte sectionnelle électrique plutôt que manuelle initialement prévue au marché, pour l'accès au hangar.

Un avenant est nécessaire pour cette prestation dont les pièces sont présentées au Conseil Municipal : motorisation de la porte sectionnelle, pour un montant HT de 1 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 au lot n° 1 – Gros Œuvre – Maçonnerie – VRD – pour un montant HT de 1 100 €.

Le montant total du marché pour le lot 1 est ainsi porté à 59 070.50 € HT.

Approuvé à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures.